



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville

Introduction

1. Le présent rapport est soumis comme suite à la lettre en date du 19 décembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a notamment approuvé une dernière prorogation, jusqu'au 31 décembre 2003, du mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et prié le Secrétariat de présenter un rapport écrit sur les progrès réalisés par la mission du Bureau politique, énonçant notamment une stratégie clairement définie pour l'achèvement de sa tâche et son retrait, y compris un calendrier et des étapes comportant la tenue d'élections. Le rapport doit aussi contenir des renseignements détaillés sur les mesures concrètes que le Bureau politique se propose de prendre pour atteindre dans les délais prescrits chaque objectif énoncé dans sa stratégie de retrait. Le présent rapport passe en revue les activités du Bureau politique depuis le dernier exposé présenté devant le Conseil le 21 novembre 2002 ainsi que les problèmes qui subsistent, les étapes à atteindre par les parties à l'Accord de paix de Bougainville et la stratégie de retrait du Bureau politique.

Collecte des armes

2. Lors du dernier exposé, le 21 novembre 2002, le Conseil de sécurité a été informé que les ex-combattants de Bougainville s'étaient engagés à achever la phase II du plan d'élimination des armes au 24 décembre 2002. Cela ne leur a pas été possible, mais, au début de l'année, ils ont redoublé d'efforts pour mener à terme cette phase. Lors d'une réunion extraordinaire des dirigeants politiques et des ex-combattants tenue à Buka le 17 février 2003, un plan d'action pour mener à bien sa collecte des armes a été adopté. Ce plan met l'accent sur les difficultés particulières que présente cette tâche dans chaque district, définit les mesures à prendre pour les surmonter, identifie les responsables de l'application de ces mesures, fixe les dates butoirs pour leur mise en oeuvre et pose la question de savoir si un engagement est nécessaire au niveau politique.

3. À la fin du mois de février 2003, Bougainville avait atteint la phase II à 80,2 %, et deux districts avaient complètement achevé le processus de désarmement. Sur le nombre total d'armes recueillies, 7,4 % ont été détruites avant le lancement officiel de la phase III. Depuis le début de l'application du Plan d'action, les parties



ont remplacé dans des conteneurs une caisse d'armes de la Force de résistance de Bougainville (environ 95 armes volées restent à remplacer dans les conteneurs), ont mené une opération de mise en conteneurs dans le cadre de la phase I et prévu d'autres opérations de ce type dans toute l'île dans le cadre de la phase II.

4. La Force de résistance de Bougainville et l'Armée révolutionnaire de Bougainville ont toutes deux fixé leurs propres réunions vers la fin du mois de mars 2003 pour examiner la question du sort à réserver aux armes ainsi recueillies. Un fois qu'elles auront arrêté leurs positions respectives, elles se réuniront pour adopter une position commune à cet égard.

5. La non-participation de Francis Ona et de sa Force de défense Me'ekamui (MDF) au processus de paix fait gravement obstacle à l'élimination raisonnablement complète des armes à Bougainville. Les parties à l'Accord de paix de Bougainville estiment que les ex-combattants associés à la MDF sont impliqués dans l'ouverture des conteneurs. Il semble que la MDF veuille à tout prix se procurer des armes, soit en les achetant à d'autres factions militaires soit par d'autres moyens. Dans le même temps, des individus se réclamant des Me'ekamui ont répandu des informations fausses sur le Groupe de surveillance de la paix du Bureau politique et l'ensemble du processus de paix.

6. Les parties à l'Accord de paix de Bougainville s'emploient à convaincre Francis Ona de participer au processus de paix. Le Ministre des relations intergouvernementales chargé de Bougainville, Sir Peter Barter, le Gouverneur de la province, M. John Momis, le Président du Congrès du peuple de Bougainville, M. Joseph Kabui, et d'autres dirigeants politiques ainsi que le Bureau politique ont, à plusieurs reprises, lancé des appels dans ce sens. Cette campagne vise à obtenir de Francis Ona un engagement sans équivoque qu'il s'abstiendra de toute mesure ou de toute politique susceptible de compromettre ou d'entraver l'application des dispositions de l'Accord de paix, en particulier celles qui concernent l'élimination des armes. Malheureusement, Francis Ona demeure évasif. Dans ce contexte, le Bureau politique déplore vivement le décès d'un combattant de la MDF, tué lors d'une fusillade qui a eu lieu récemment à la sortie de la municipalité d'Arawa. Le Bureau politique agira en concertation avec d'autres parties intéressées pour faire en sorte que cet incident fâcheux ne nuise pas au processus de paix.

7. Le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville recherche les moyens de mener à bonne fin dans les meilleurs délais la collecte des armes prévue pour la phase II. En conséquence, il continuera, avec le concours précieux du Groupe de surveillance de la paix, de veiller à l'exécution des engagements pris dans le Plan d'action. Dans ce contexte et dans le cadre des émissions auxquelles il participe périodiquement sur Radio Bougainville, le Bureau politique organise actuellement une table ronde sur l'état d'avancement du processus de paix, avec la participation du Gouverneur et d'autres dirigeants politiques et militaires. Cette table ronde mettra l'accent sur l'importance et l'urgence de la collecte des armes et le fait que le Bureau politique sera tenu de certifier que les opérations de mise en conteneurs prévues dans le cadre de la phase II ont été menées à bien pour permettre l'entrée en vigueur des amendements constitutionnels.

Aspect constitutionnel du processus de paix

8. L'élaboration de la nouvelle constitution de Bougainville est un élément essentiel de l'application de l'Accord de paix. Les travaux de la Commission constitutionnelle de Bougainville ont progressé de façon satisfaisante. Dès sa création, en septembre 2002, cet organe a amorcé un processus de consultation de la population, élaborant des recommandations et examinant des versions successives du projet de constitution. Un avant-projet officiel a été publié le 1er février 2003 en vue de consultations dans toute l'île. Sur la base des réactions recueillies, un deuxième projet a été établi et sera communiqué prochainement, pour examen, aux Bougainvillais vivant sur l'île et à l'étranger. Il sera également examiné par l'Assemblée mixte du gouvernement provincial par intérim de Bougainville et le Congrès du peuple de Bougainville.

9. Une fois qu'il aura été étudié par une commission ministérielle bipartite et le Conseil exécutif national du Gouvernement papouan-néo-guinéen, le projet sera renvoyé à la Commission constitutionnelle de Bougainville pour examen. Si cette dernière est en mesure d'achever les consultations internes requises, le projet de constitution pourrait être prêt d'ici la fin du mois d'avril 2003 et soumis à une assemblée constituante de Bougainville pour adoption. Toutefois, cette assemblée constituante ne pourra être créée tant qu'il n'aura pas été établi que l'élimination des armes prévue dans le cadre de la phase II a été menée à bien. Dans l'hypothèse où le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville serait en mesure de certifier ce fait au moment où les travaux d'élaboration de la Constitution seront achevés, la Commission constitutionnelle pense que des élections pourraient avoir lieu avant la fin de 2003.

Rôle du Gouvernement

10. Sous la conduite du Premier Ministre, Sir Michael Somare, le Gouvernement papouan-néo-guinéen a manifesté sa ferme volonté d'appliquer l'Accord de paix de Bougainville. Le Ministre des relations intergouvernementales chargé de Bougainville de même que d'autres membres du Cabinet se rendent régulièrement dans l'île pour faire le point de la situation et établir des relations personnelles avec les dirigeants de Bougainville et les ex-combattants afin de faciliter le règlement rapide des difficultés qui continuent de faire obstacle au processus de paix. À la suite de la visite qu'ils ont effectuée les 18 et 19 février 2003, le Gouvernement national et les partis de Bougainville ont signé un mémorandum d'accord qui prévoit un mécanisme de consultations mutuelles sur tous les aspects de la mise en oeuvre des dispositions relatives à l'autonomie, y compris la passation des pouvoirs, le transfert des attributions et des ressources et le règlement des différends.

11. La mise en place de ce mécanisme, avant même l'expiration du délai fixé, témoigne de la confiance mutuelle existant entre les deux parties et de leur attachement à l'Accord de paix, en particulier de leur volonté d'achever la phase II du Plan d'élimination des armes. La décision du Gouvernement national de retirer sa force de défense de l'île le 26 mars 2003 est une autre marque de cette confiance.

Contribution du Groupe de surveillance de la paix et de la communauté des donateurs

12. Au début de 2003, le Groupe de surveillance de la paix a manifesté aux parties à l'Accord de paix son intention de mettre fin à toutes ses opérations sur l'île le 30 juin 2003 puis de se retirer. Pendant son déploiement, le Groupe a apporté une contribution précieuse au processus de paix, notamment en assurant le transport par hélicoptère d'ex-combattants à des réunions, en apportant un soutien logistique pour la collecte des armes et les réunions du Comité consultatif pour le processus de paix, en recueillant des informations sur l'évolution de la situation dans l'intérieur de l'île, en facilitant les communications entre le Bureau politique et les ex-combattants et en fournissant des renseignements sur le processus de paix à la population de l'île.

13. Les donateurs régionaux, en particulier l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont apporté un appui constant et inestimable au processus de paix. Leur participation a facilité la tenue de presque toutes les réunions concernant l'élimination des armes et ils se sont de nouveau engagés à continuer de fournir un appui pour faciliter non seulement la mise en oeuvre du Plan d'action pour mener à bien l'élimination des armes, mais aussi la tenue des consultations de la phase III et l'exécution de projets de développement communautaire.

14. Le Bureau politique cherche à faire en sorte qu'au moment où le Groupe de surveillance de la paix se retirera, le processus d'élimination des armes soit tellement avancé que l'assistance de ce groupe ne sera plus nécessaire. Toutefois, il semble improbable à ce stade que ce processus soit achevé d'ici le 30 juin. En conséquence, le Bureau politique estime qu'avant que le Groupe ne se retire, il serait utile que les parties à l'Accord fassent le point des progrès accomplis dans l'élimination des armes et, le cas échéant, envisagent de remplacer le Groupe par un autre mécanisme capable d'aider le Bureau politique à s'acquitter de son mandat et à commencer de se retirer d'ici la fin de 2003. Il convient de noter qu'il n'était prévu aucune ressource supplémentaire qui permettrait au Bureau politique d'apporter le soutien logistique et autre actuellement assuré par le Groupe de surveillance de la paix.

Objectifs du mandat

15. Conformément à l'objectif ultime de son mandat, le Bureau politique est tenu de certifier que, durant la phase II du Plan d'élimination des armes, les armes recueillies ont été placées dans des conteneurs équipés de systèmes à double verrouillage sous sa supervision. Avec le règlement par les parties du problème de Francis Ona, leur accord sur le sort à réserver à ces armes et la création d'un climat de sécurité, la certification du Bureau politique permettra l'entrée en vigueur des amendements constitutionnels. Ces amendements ouvriront la voie à l'élection d'un gouvernement autonome de Bougainville qui devrait avoir lieu avant la fin de 2003. Avec la mise en place du premier gouvernement autonome, le Bureau politique se sera acquitté de son mandat et fermera ses portes.

16. Compte tenu de la fin prochaine du mandat politique de l'ONU à Bougainville, le Bureau politique compte sur le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes des Nations Unies pour prendre

l'initiative de promouvoir sur l'île des activités propres à faciliter la réinsertion et la réadaptation des ex-combattants et, plus généralement, le rétablissement des services et infrastructures communautaires. Avant l'Accord de paix de Bougainville, l'Accord de Lincoln avait demandé lui aussi la réadaptation et la réinsertion, mais cet aspect n'a pas progressé au même rythme que l'élimination des armes. L'Accord de paix n'en a jamais fait une stratégie devant accompagner l'élimination des armes. Dans ce contexte, il convient de faire l'éloge du projet de production de cacao du PNUD, qui a permis d'offrir des emplois à de nombreux Bougainvillais, notamment des ex-combattants. Le programme du PNUD à Bougainville est dans une phase de transition et le Bureau politique tient actuellement avec le programme des consultations visant à assurer qu'il continue à apporter sa précieuse contribution à la consolidation de la paix après le conflit, notamment à l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique sur l'île.

Observations

17. Bougainville représente une communauté qui, bien que petite, est néanmoins extrêmement complexe, comprenant de très nombreux clans, sous-clans et groupes linguistiques. Les dissensions, les soupçons et la méfiance suscités par la guerre n'ont fait qu'accentuer cette complexité. Si on y ajoute le niveau de développement extrêmement faible de l'île, on comprend aisément pourquoi cette société évolue lentement. Pourtant, les choses ont bel et bien changé. Conformément à l'Accord de Lincoln, les anciennes factions belligérantes ont décidé de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Grâce au rôle de médiateur, d'intermédiaire et de catalyseur du Bureau politique, le processus de changement observé depuis la signature de l'Accord a sensiblement progressé. Leurs dirigeants agissent en commun dans le même but, bien que cette communauté de vues et cette unité d'action ne se retrouvent pas dans l'ensemble de la société qui porte encore les marques des horribles blessures de la guerre. Le processus de paix est incontestablement plus dynamique que jamais, mais il a toujours besoin d'être stimulé. Pour consolider la paix à Bougainville, le Bureau politique engage la communauté des donateurs à continuer d'apporter son assistance précieuse à cette île après son départ prévu pour la fin de 2003.

18. Je voudrais par ailleurs rendre hommage à mon représentant, Noël Sinclair, et à sa petite équipe de collaborateurs pour leurs efforts remarquables et leur très grand dévouement, dans des conditions difficiles à l'appui de la consolidation de la paix et de la stabilité à Bougainville.